

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ----- ARRONDISSEMENT DE TOURNON	 Annonay Rhône AGGLO
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT <u>Décision n°DP-2020-90</u>

OBJET : CONCLUSION D'UN ACCORD CADRE « TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET TERRASSEMENT » N°201947 LOTS 1 ET 2

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.399 en date du 15 décembre 2016, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2017.002 en date du 11 janvier 2017, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° BC-2019-482 du 10 décembre 2019 portant constitution d'un groupement de commandes entre Annonay Rhône Agglo et les communes d'Annonay, Boulieu les Annonay, Vernosc, Saint Marcel les Annonay, Savas, Roiffieux, Le Monestier, Thorenc, Saint Désirat, Vanosc, Quintenas et Ardoix, et désignation d'Annonay Rhône Agglo comme coordonnateur dans le cadre du présent accord cadre,

CONSIDERANT que le groupement de commandes souhaite confier à des prestataires privés l'exécution de la mission désignée en objet,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un accord cadre cité en objet sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an avec les sociétés :

Lot 1 : terrassement et réseaux :

- MOUNARD TP sise N°291 ZA « le Rivet » 07100 BOULIEU LES ANNONAY
- EIFFAGE sise 101 avenue du Port Salaise sur Sanne 38556 SAINT MAURICE L'EXIL
- RHONE ALPES TP sise PAE de Marenton BP 183 07106 ANNONAY CEDEX
- DSN sise 1555 route des Alpes 07290 SAINT ROMAIN D'AY
- ROUX CABRERO sise rue des Sans Soucis BP 18 07430 DAVEZIEUX

Lot 2 : voirie :

- EIFFAGE sise 101 avenue du Port Salaise sur Sanne 38556 SAINT MAURICE L'EXIL
- RHONE ALPES TP sise PAE de Marenton BP 183 07106 ANNONAY CEDEX
- EUROVIA DALA sise 20 rue des Littes 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS
- EVTP sise ZI de Marcerolles 26502 BOURG LES VALENCE
- COLAS sise 87 à 103 avenue des Auréats 26000 VALENCE

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de TOURNON pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Fait à Davézieux, le 25 mars 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président,

Simon PLENET

Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

01 AVR. 2020